



## Appel à projets « action de solidarité internationale » 2024

### Règlement

Cet appel à projet est lancé par le Département d'Ille-et-Vilaine avec la participation financière de la Commission des aides internationales de l'Etat de Guernesey.

#### 1) Critères d'éligibilité des projets :

##### Porteurs de projets :

- ✓ Association ou comité de jumelage développant des projets de solidarité internationale ou menant des actions de sensibilisation ou/et d'éducation à la citoyenneté internationale.
- ✓ Avoir son siège en Ille-et-Vilaine depuis plus d'un an à la date de clôture du dépôt des demandes.

##### Recevabilité des dossiers :

- ✓ Les projets peuvent concerner tous les pays, hors Union Européenne et à l'exception des pays pour lesquels la France a suspendu son aide au développement (Mali, Burkina-Faso et Niger).
- ✓ Le dossier doit être complet et comporter les devis des principales dépenses envisagées.
- ✓ Les porteurs de projets dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de la gestion des déchets, de l'énergie et de la mobilité/transport sont vivement encouragés à solliciter des subventions auprès des collectivités compétentes dans le cadre du 1% .

##### Irrecevabilité des dossiers :

- ✓ Les échanges linguistiques et sportifs.
- ✓ Les projets individuels.
- ✓ Les rallyes raids et les envois de contenaires.

#### 2) Dépenses prises en compte :

Les dépenses prises en compte ne peuvent excéder 30% du montant total du projet (excepté la valorisation du bénévolat). La subvention du Département ne pourra excéder 5 000 €, à laquelle pourra s'ajouter la contribution des aides internationales de l'Etat de Guernesey.

##### Les dépenses prises en compte sont les suivantes :

- ✓ Les dépenses d'investissement ou d'équipement (gros matériel et équipements divers achetés de préférence dans le pays d'intervention pour soutenir les marchés locaux).
- ✓ Concernant les projets d'investissements, les coûts de fonctionnement devront être garantis.
- ✓ Les dépenses d'investissement immatériel ou de formation réalisées dans les pays d'intervention : frais de formation/information pour les apprenants (transport, nourriture, hébergement..), frais liés à la publication des documents pédagogiques, défraiements des formateurs/intervenants, dépenses engagées pour les actions de sensibilisation, dépenses pour la mise en place de fonds de microfinance.
- ✓ Les dépenses liées à l'accueil en Ille-et-Vilaine de partenaires du projet (transport international et national, frais de séjour).
- ✓ Les dépenses d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale sur le département bretonnais.

### Les dépenses non prises en compte :

- ✓ Les frais de fonctionnement des infrastructures soutenues dans les pays d'intervention (rémunération de personnel, charges courantes).
- ✓ Les frais de fonctionnement liés à l'activité ordinaire de l'association porteuse en Ile-et-Vilaine.
- ✓ Les coûts de transport de matériel.

### 3) Critères de priorisation des projets :

#### Grille d'analyse des projets

|   |  |   |
|---|--|---|
| 1 | <p>Développement global et durable</p> <p>Le projet prend en compte plusieurs enjeux locaux</p>  | <p>Inscription du projet dans une démarche de développement durable : <input type="radio"/> Genre <input type="radio"/> Environnemental <input type="radio"/> Jeunesse <input type="radio"/> Economique <input type="radio"/> Sociale <input type="radio"/> Culturel</p> <p>Complémentarité avec d'autres projets menés sur le même territoire ?</p>  |
| 2 | <p>Ancrage territoriale en Ile-et-Vilaine</p> <p>La pérennisation de l'association et l'éducation à la citoyenneté et solidarité internationale</p>  | <p>- Nombre d'adhérents de l'association</p> <p>- Actions prévues en Ile-et-Vilaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autour du projet (pour la préparation et la restitution)</li> <li>- En matière de sensibilisation à la citoyenneté et solidarité internationale (écoles, associations, mairies,...).</li> <li>- Avec les diasporas</li> </ul>  |
| 3 | <p>Partenariat, dans la définition et la mise en œuvre du projet (en Ile-et-Vilaine et dans le pays d'intervention)</p> <p>Le renforcement du projet par la diversification des partenariats</p>                             | <p>Nature et diversité des partenaires locaux (autorités locales, société civile...) impliqués dans la définition et la mise en œuvre du projet. Participation de l'ensemble des acteurs aux décisions (dans le respect de la diversité culturelle)</p> <p><b>Elaboration du projet</b> : A quels besoins répond le projet ? Comment ont-ils été identifiés ? Les bénéficiaires ont-ils été associés ? Quel portage local du projet ? Contacts avec les autorités locales ? Définition des objectifs, des moyens pour les atteindre et des indicateurs ?</p> <p><b>Mise en œuvre du projet</b> : pilotage local du projet, implication des bénéficiaires ? Participation du partenaire local à des instances d'échange et de concertation sur le territoire d'intervention ? Modalités de suivi des indicateurs ?</p> <p><b>Evaluation du projet</b> : Qualité des indicateurs et de leurs modalités du suivi ?</p> |
| 4 | <p>Pérennité du projet : appropriation par les populations, diversification des sources de financement et autonomisation du projet</p> <p>Le projet devient autonome localement d'un point de vue financier et technique</p> | <p>Diversité de financement (Région, Ville, Commune, Fonds propre,...)</p> <p>Participation technique et financière du bénéficiaire</p> <p>Actions envisagées pour assurer la pérennité du projet (renforcement des compétences locales, moyens techniques, autonomie financière...) ?</p> <p>Désengagement progressif pour vérifier l'autonomie de bénéficiaire sur le projet.</p>   |
| 5 | <p>Cohérence avec les orientations nationales et locales</p>   | <p>Les autorités locales ont-elles été informées/associées au projet ?</p> <p>Obtention de l'accord des autorités ? Sont-elles partie prenante dans la mise en œuvre ? Cohérence du projet avec les orientations prioritaires définies par ces autorités ?</p>  |

|   |  |  |
|---|--|--|
| 6 | Diversification des sources de financement | Sollicitation d'autres collectivités ? Des fondations ? Les actions prévues en Ile-et-Vilaine permettent-elles de générer des ressources ? |
|---|--|--|

#### 4) Date et lieu de dépôt des dossiers :

Les dossiers doivent être adressés **complets** pour le **29 mars 2024**

**Par mail** : aux adresses indiquées ci-dessous dans la rubrique « Information »

**Ou par voie postale** :

Département d'Ile-et-Vilaine,  
Mission Coopération Internationale  
Pôle Egalité, Education, Citoyenneté  
13, avenue de Cucillé  
35 000 RENNES

NB : Le formulaire unique de demande doit être adressé avec les pièces justificatives aux deux collectivités auprès desquelles vous souhaitez solliciter des financements. Il a pour but de faciliter les démarches administratives des associations en le complétant qu'une seule fois.

La Région Bretagne et le Département d'Ile-et-Vilaine étudient les demandes en fonction de leurs propres critères d'attribution et de leur calendrier.

#### 5) Réponse et versement de la subvention :

Les dossiers seront présentés devant la commission permanente en juillet 2024. Les réponses seront communiquées par courrier.

#### 6) Compte rendu de réalisation du projet :

Un rapport technique et financier est attendu pour chaque projet financé par le Département. Le contenu de ce document dépend du montant du financement attribué (cf. ci-joints les deux modèles de rapport pour l'octroi d'une subvention inférieure ou supérieure à 2 000 €). Il doit reprendre les objectifs du projet, les résultats attendus, l'impact escompté et indiquer si ceux-ci sont atteints. En cas d'écart, il doit en préciser les raisons. Il sera accompagné de tous documents (photos...) permettant de visualiser les réalisations. Le compte-rendu doit être signé du Président ou du responsable de la structure. Il est à adresser au Département à la fin de l'action et au plus tard un an après l'octroi de la subvention.

N.B : Le Département d'Ile-et-vilaine propose un accompagnement pour compléter le dossier de l'appel à projet ainsi que pour l'élaboration du rapport technique et financier final.

#### Information

Sébastien Lefeuvre  
Mission coopération Internationale  
Mail : [sebastien.lefeuvre@ille-et-vilaine.fr](mailto:sebastien.lefeuvre@ille-et-vilaine.fr)  
Téléphone : 02.99.02.20.58

Joséphine Fatuma Selemani  
Mission coopération Internationale  
Mail : [josephine.fatuma-selemani@ille-et-vilaine.fr](mailto:josephine.fatuma-selemani@ille-et-vilaine.fr)  
Téléphone : 02.99.02.40.13